

**CORONAVIRUS
COVID-19**

Guide Famille
pour un
DÉCONFINEMENT
SCOLAIRE RÉUSSI

MAI 2020

Le Taillan **médoc**

entre ville et vignes



LE MOT DU MAIRE

Chers parents,

Comme vous le savez, suite aux annonces gouvernementales, nous nous préparons à une réouverture très progressive de nos écoles à partir du 12 mai.

Nous allons devoir continuer à vivre avec le virus et adapter nos modes de fonctionnement et d'interaction à l'école. La priorité reste la protection des élèves, pour qu'ils puissent reprendre le chemin de l'école en toute sérénité dans un contexte inédit.

Nous travaillons activement aux côtés de l'ensemble du monde éducatif à la déclinaison des modalités d'accueil des enfants et des aménagements nécessaires dans les écoles.

Je sais que vous êtes dans l'attente de connaître ces modalités, afin de pouvoir anticiper au mieux votre organisation familiale et les conditions de votre reprise d'activité professionnelle, si cette dernière est possible.

Je vous propose donc de retrouver ici le cadre général du plan de déconfinement scolaire et périscolaire de notre commune, qui accorde une priorité aux mesures sanitaires avec un double objectif : pour un retour à l'école pédagogique et social.

Vous pouvez compter sur une parfaite collaboration entre la ville et l'Éducation Nationale pour mettre la sécurité de vos enfants au cœur de nos mesures.

Tous nos enfants vont vivre un retour inédit dans une école qui ne sera pas comme celle qu'ils ont connue jusque-là. Ce guide se veut le plus exhaustif possible pour que vous puissiez en parler avec vos enfants et les rassurer.

Vous pouvez également compter sur l'ensemble des équipes enseignantes et des agents municipaux pour accompagner vos enfants dans un quotidien certes différent, mais que nous organisons le plus serein possible.

Vous pouvez compter sur notre totale mobilisation, à vos côtés.

SOMMAIRE

UN DÉCONFINEMENT SANITAIRE - P 3

L'ÉCOLE, QUAND, COMMENT ET POUR QUI ? - P 4

UNE ORGANISATION ADAPTÉE - P 6

LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX - P 8

Agnès VERSEY

CONTACT

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, CONTACTEZ LE GUICHET UNIQUE ENFANCE JEUNESSE

- » par téléphone au 05 56 35 68 51 (de 9h à 12h et de 14h à 17h)
- » par mail à guichetunique@taillan-medoc.fr

A. PROTOCOLE DE NETTOYAGE SPÉCIFIQUE

Au-delà d'une désinfection totale des écoles avant la réouverture du 12 mai, il convient de mettre en œuvre un protocole d'hygiène spécifique en site occupé.

En effet, même s'il est impossible de rendre une école occupée complètement aseptisée, nous devons limiter les risques par un entretien ménager renforcé.

Les services de la Ville, en lien avec les recommandations sanitaires des autorités compétentes, mettent en œuvre un **protocole spécifique dans chaque école** de la Ville avec une désinfection renforcée des surfaces contact :

- Poignées de portes et de fenêtres
- Interrupteurs
- Toilettes - Lavabos
- Rambardes - Mains courantes
- Digicodes - Claviers d'ordinateurs
- Tables et chaises
- Placards - Tiroirs

Ces mesures viennent en complément de l'entretien courant des locaux scolaires effectué quotidiennement par les agents :

- L'aération des locaux
- Le dépoussiérage
- L'aspiration et le lavage des sols
- Le vidage des poubelles et le remplacement des sacs
- L'entretien et la désinfection des parties communes : salles de réunion, de pause
- Le réapprovisionnement des consommables à usage unique (essuie-mains, savon, papier toilette...)

B. DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

1. La Ville équipe les écoles

La municipalité va doter toutes les écoles de la commune :

- d'un distributeur de gel hydro alcoolique aux entrées des écoles
- d'une vitre en Plexiglass pour chaque bureau de direction
- de kits de désinfection à disposition des usagers tout au long de la journée

2. La question des masques

Chaque employeur a l'obligation de fournir les équipements de protection individuelle à ses salariés. L'Éducation Nationale va donc fournir des masques de protection à l'ensemble des enseignants, et la Ville à l'ensemble des agents de la collectivité (Atsem, animateur et personnel d'entretien et de restauration).

Concernant les enfants accueillis dans les écoles, les autorités ont annoncé les modalités suivantes :

- **Pas de port du masque en maternelle**
- **Pas de port du masque en élémentaire**, sauf en cas de « cas suspect » pour équiper l'enfant le temps que le parent vienne le chercher à l'école.
- Port du masque obligatoire à partir du collège.

3. Des aménagements spécifiques

Afin de respecter au mieux les règles de distanciation physique, les écoles vont subir des aménagements spécifiques :

- **Des marquages au sol aux points d'entrée et de sortie des écoles permettant de créer une file d'attente avec une distance 1m50 entre chaque parent** qui conduit son enfant à l'école.
- Fermeture de toutes les structures de jeux dans les cours d'écoles et interdiction des jeux de balles ou de ballons.
- Dans les sanitaires, fermeture d'un WC sur deux et d'un robinet sur deux lorsque ceux-ci sont à moins d'un mètre l'un de l'autre et sans paroi de protection.
- Dans les classes, suppression de tous les supports pédagogiques dits « collectifs ou de manipulation ». **Chaque élève aura une place attribuée qui respecte la distance de 1 m autour de lui avec ses camarades.** Chaque élève aura son matériel dédié personnel (trousse, stylo, feutre, crayon de couleur...)



L'ÉCOLE : COMMENT ? QUAND ? ET POUR QUI ?

Vous l'aurez compris, la reprise de l'école doit être progressive pour permettre une reprise réussie et en toute sécurité.

En accord avec le Directeur Académique de la Gironde (DASEN), l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription (IEN), et les directions scolaires des écoles du Taillan-Médoc, les écoles ouvriront selon le calendrier suivant :

- Le 11 mai : rentrée des enseignants (aucune présence d'enfant)
- **À partir du 12 mai : rentrée par classe pour les niveaux GS, CP et CM2.**
- A partir du 25 mai : rentrée envisagée par classe pour les PS, MS, CE1, CE2 et CM1

Attention : Si le niveau de votre enfant concerne la rentrée du 25 mai mais qu'il fait partie d'une classe à double niveau avec une GS, un CP ou un CM2, l'organisation par classe primant sur l'organisation par niveau, sa rentrée se fera dès le 12 mai. Une seule exception à cette règle pour les PS qui n'effectueront leur rentrée que le 25 mai quoiqu'il en soit.

Chaque classe dans chaque école sera constituée en deux groupes (G1 et G2) pour permettre une alternance des deux groupes en présentiel à l'école sur la semaine.

A. LA FRÉQUENCE

En accord avec l'Education Nationale, le rythme retenu sera de 2 jours / 2 jours.

L'accueil des élèves se faisant par demi-classe (G1 et G2), votre enfant sera donc scolarisé en présentiel à l'école les lundis et mardis s'il fait partie du Groupe 1 et les jeudis et vendredis s'il fait partie du Groupe 2.

Cette fréquence sera ferme et définitive tout au long du déconfinement jusqu'aux vacances d'été. Ainsi, votre organisation familiale et votre reprise d'activité professionnelle pourront plus facilement se coordonner.

B. CONSTITUTION DES GROUPES D'ÉLÈVES

Les directeurs d'école ont la responsabilité d'établir la liste des élèves par groupe de classe et leur répartition de jour de présence.

Chaque directeur d'école vous communiquera dans la semaine l'emploi du temps hebdomadaire de votre enfant qui sera valable de sa reprise (12 ou 25 mai) jusqu'au 03 juillet 2020.

Attention : Une attention particulière sera portée pour toutes fratries. En effet, pour ne pas compliquer l'organisation des familles, il est décidé que toutes les fratries feront chacune partie du même groupe, ainsi **tous les enfants d'une même famille auront cours en présentiel les mêmes jours de la semaine.**

Les enfants, dont les deux parents dit « prioritaires » au bon fonctionnement de la vie de la nation, pourront continuer à bénéficier d'un accueil journalier à l'école sous réserve de n'avoir trouvé aucun autre mode de garde sur les jours d'école à distance. Ces enfants seront accueillis sur leur école de secteur tous les jours de la semaine, sauf le mercredi où la ville prendra le relais de l'Education Nationale au sein du centre de loisirs La Cabane.

La liste des professions concernées :

- Les professionnels de santé mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire
- Les services d'urgence et de sûreté (police, gendarmerie, pompiers)
- Les travailleurs sociaux en lien avec l'enfance ou les seniors (éducateur, agent d'Ehpad, service de portage à domicile...)
- Les agents de la Poste
- Les enseignants
- Les agents des collectivités dont la présence est indispensable dans les écoles (agent d'entretien et restauration, Atsem, animateur)

Les familles dont les 2 parents sont concernés par ces professions doivent se faire connaître auprès de leur directeur(trice) d'école en fournissant le justificatif professionnel de chaque parent, ainsi qu'une attestation signée sur l'honneur de n'avoir trouvé aucun autre moyen de garde pour les 2 jours d'école à distance.

3

UNE ORGANISATION ADAPTÉE

La gestion des flux de personnes doit être au centre de notre organisation pour limiter au maximum les risques de contamination.

Afin de limiter les attroupements et les potentiels contacts aux abords des écoles, il est envisagé plusieurs dispositifs et plusieurs propositions relatives à l'organisation des entrées et sorties, notamment :

- Le décalage des horaires d'entrées et de sorties des élèves
- La modification des accès d'entrées et de sorties des écoles
- L'établissement d'un plan pour le cheminement des enfants dans les locaux
- Les parents des enfants de maternelles ne pénétreront plus dans les locaux des écoles
- Les horaires de récréation décalés, en alternant les classes
- La création de périmètres sectorisés dans les cours de récréation

Le directeur d'école reviendra vers chaque parent pour donner le détail des horaires d'entrée/sortie.

A. LES ENTRÉES ET SORTIES D'ÉCOLES

a. Des horaires échelonnés

Afin de limiter l'arrivée de tous les parents au même moment et éviter de créer un attroupement devant les écoles, les horaires de début et fin de cours seront modifiés.

Trois horaires différents sur chaque école (votre horaire vous sera donné par le directeur d'école) :

MATIN	APRES-MIDI
8h15 - 11h30	13h15 - 16h
8h30 - 11h45	13h30 - 16h15
8h45 - 12h	13h45 - 16h30

b. Modification des accès aux écoles

Parallèlement au décalage des horaires d'arrivées et de sorties, les élèves accéderont aux locaux des écoles par des portails et portillons différenciés selon la configuration de chaque école.

Attention : Un marquage au sol sera mis en place devant chaque entrée permettant aux familles de respecter la distanciation physique.

Les horaires et points d'entrées/sorties de votre enfant vous seront communiqués par les directeurs d'écoles lors de l'envoi de l'emploi du temps.

B. DES RÉCRÉATIONS SECTORISÉES ET ÉCHELONNÉES

Les récréations seront organisées par groupe classe. Chaque groupe ira en récréation à un horaire différent et/ou sur une zone de la cour de récréation différente. En effet, différents espaces de cour de récréation ont été délimités. La durée des récréations pourra être adaptée si nécessaire.

C. LA RESTAURATION SCOLAIRE



Afin de respecter au plus près les consignes sanitaires, la Ville a fait le choix **d'organiser la restauration scolaire dans les classes en fournissant un repas froid à tous les élèves demi-pensionnaires.**

Notre prestataire livrera les repas froids dans chaque école en respectant un protocole sanitaire strict. Les agents de la Ville se chargeront d'encadrer le repas des enfants dans leur classe.

En fonction de la taille des écoles et nombre de classe, la restauration sera organisée en deux ou trois services toujours dans l'objectif de gérer les flux d'enfants dans la cour de récréation sous forme de rotation des groupes dans des secteurs distincts.

4

LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

A. LES TRANSPORTS SCOLAIRES

La Ville fait le choix de suspendre le service de ramassage scolaire pour deux raisons :

- Il est impossible de faire coïncider un service de ramassage scolaire avec des entrées et sorties échelonnées à l'école.
- Le respect des mesures sanitaires dans un bus ne permet pas d'accueillir l'ensemble des usagers dans de bonnes conditions de sécurité.

B. LE PÉRISCOLAIRE

Les Accueils Périscolaires (APS) du matin et du soir adaptent leur fonctionnement. De nouveaux horaires plus resserrés pour limiter le temps en collectivité des enfants et donc diminuer les risques de contamination.

Les structures seront ouvertes de 8h à 8h45 et de 16h à 18h.

La Ville décide d'appliquer une **réduction automatique de 50% des tarifs APS à toutes les familles utilisatrices de ce service sur la période de déconfinement jusqu'au 03 juillet 2020 inclus.**

Ce service sera accessible uniquement aux enfants sur leurs jours de présence à l'école.

Attention : Pour les fratries qui auraient des horaires d'école décalés, le service d'APS sera gratuit le matin à partir de l'heure de l'enfant qui rentre le plus tôt, et gratuit le soir jusqu'à l'heure de l'enfant qui finit l'école le plus tard.

C. LA CRÉATION D'UN SERVICE PARASCOLAIRE

Le parascolaire est un service spécifique que les communes peuvent mettre en place sur la période de déconfinement pour accueillir certains enfants les jours où ils ne sont pas en présentiel à l'école.

Ce service est organisé selon la capacité des villes en terme d'encadrement et de respect des règles sanitaires dans d'autres lieux que les écoles.

Au Taillan-Médoc, un service Parascolaire sera ouvert tous les jours au sein de la Cabane de 8h à 18h. Il sera limité à 40 places maximum et accueillera les enfants des familles monoparentales pour faciliter leur reprise d'activité professionnelle.

Il sera uniquement **ouvert aux enfants de 3 à 11 ans** fréquentant une école primaire.

Ce service sera entièrement gratuit pour les familles sur inscription auprès du Guichet Education Jeunesse. Chaque famille qui utilise ce service devra fournir un repas froid à son enfant pour le midi.

D. LES ALSH DU MERCREDI

Concernant les accueils traditionnels du mercredi : ALSH maternel à la Cabane / ALSH élémentaire à Tabarly / ALSH sportif MMS au Palio

La Ville décide de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'ensemble de ces services.

En effet, le cadre fixé par l'Éducation Nationale et le Ministère de la Santé exige que l'on puisse connaître l'intégralité des camarades et des adultes avec qui un éventuel enfant contaminé aurait été contact. Dès lors, il semble compliqué de regrouper les enfants dans l'accueil de loisirs, d'autant que nous devons concentrer la mobilisation de tous les agents sur la reprise progressive des écoles dans un premier temps. Les accueils des mercredis feront l'objet d'une étude de faisabilité à la fin du mois de mai lorsque tous les élèves auront retrouvé le chemin de l'école.

E. LES MESURES GÉNÉRALES

Pour un déconfinement réussi, nous avons aussi besoin de votre aide :

- **Chaque matin** où vous devez amener votre enfant à l'école, en périscolaire ou en parascolaire, **vous devez prendre la température de votre enfant**. Si le résultat est positif, vous n'êtes pas autorisé à amener votre enfant.
- Pour tous les enfants, et en particulier en maternelle, pensez à les habiller et les équiper de manière à ce qu'ils puissent être le plus autonomes possible lors de leur journée en collectif.

Enfin, sachez que **toutes les classes découvertes et sorties scolaires sont annulées jusqu'à la fin de l'année. Il en est de même pour toutes les manifestations en intérieur ou extérieur (Kermesses, finalités APS, etc...).**